

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR.

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00479 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FANGAR AHMED 157928

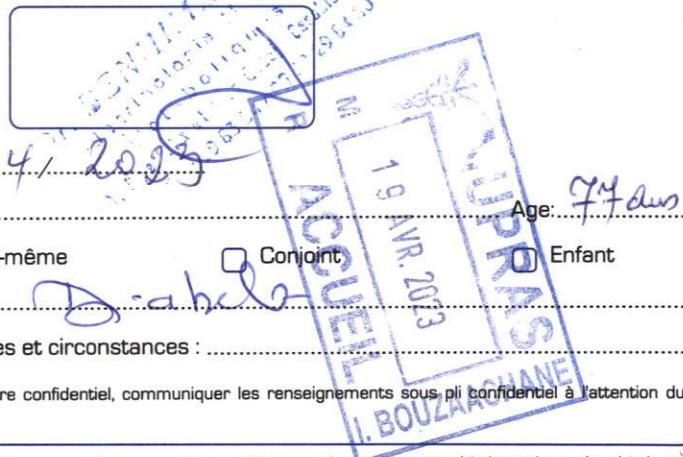
Date de naissance : 01/01/1946

Adresse : Résidence 2^e mansour AG = B = Ghoudi et
yacoub 3^e mansour i.M. 37 APP6 GAO

Tél. : 066 329 503 1 Total des frais engagés : 2413 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/04/2023

Nom et prénom du malade : Dr Abdellah BOUZAIAINE Age : 74 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dr Abdellah BOUZAIAINE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dr Abdellah BOUZAIAINE

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Parablaicos

Le : 18/04/2023

Signature de l'adhérent(e) : Dr Abdellah BOUZAIAINE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/04/23			300,00	Dr. BEN Endocrinologist 70, Rue Felim 75161 Paris Tél: 01 53 29 84 53
14/04/23	C			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU CROISSANT 3, Bd. Sidi Abdellah - Casablanca Tél: 05 22 22 02 61	14/04/23	1813,30

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE D'ANALYSES LA BOMA 1520 Prince Moulay Abdellah Casablanca	06/04/23	B E T P C	300 Drf

AUXILIAIRES MEDICAUX

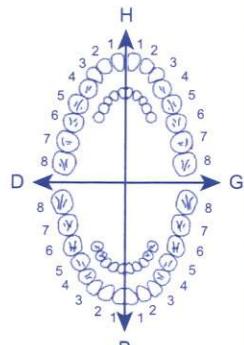
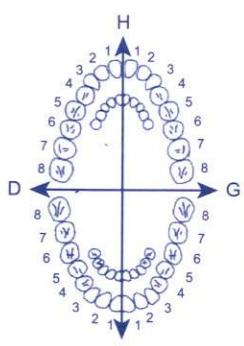
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Date du prélèvement : 06-04-2023 à 09:05
 Code patient : 1906110020
 Né(e) le : 01-01-1946 (77 ans)

Mr Ahmed FANGAR
 Dossier N° : 2304060002
 Prescripteur : Dr Touria BENHIMA

ESTIMATION DU DEBIT DE FILTRATION GLOMERULAIRE – DFG

12-01-2023

Créatinine	12.3 mg/L 109 µmol/L	10.9
Clairance calculée selon Cockcroft : <i>Cockcroft-Gault</i>	54 mL/min/1.73m ² (>90)	60
Clairance calculée selon MDRD : <i>Modification of Diet in Renal Disease</i>	61 mL/min/1.73m ² (>90)	70
Clairance calculée selon CKD-EPI : <i>Chronic Kidney Disease – Epidemiology Collaboration</i>	57 mL/min/1.73m ² (>90)	65

Les valeurs de D.F.G exprimées en ml/min/1.73 m² et estimées selon CKD-EPI apportent une amélioration par rapport à la formule MDRD-4 (notamment pour les valeurs de DFG>60 où l'équation MDRD sous-estime les valeurs)

Limite des formules de calcul: enfants, femmes enceintes, âge supérieur à 75 ans, patients obèses ou très maigres, cirrhose décompensée, dénutrition, augmentation ou diminution de la masse musculaire, médicaments néphrotoxiques. Dans ces cas-ci, une clairance sur urines de 24 heures est préférable.

Validé par : Dr Noureddine LOUANJLI

Page 2 / 2

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40.Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. ٤٠. مَحْمَدُ الْأَمِيرِ مُولَى عَبْدُ اللهِ - الدَّارُ الْبَيْضَاءُ - رَبِّ

Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

Date du prélèvement : 06-04-2023 à 09:05
Code patient : 1906110020
Né(e) le : 01-01-1946 (77 ans)



Mr Ahmed FANGAR
Dossier N° : 2304060002
Prescripteur : Dr Touria BENHIMA

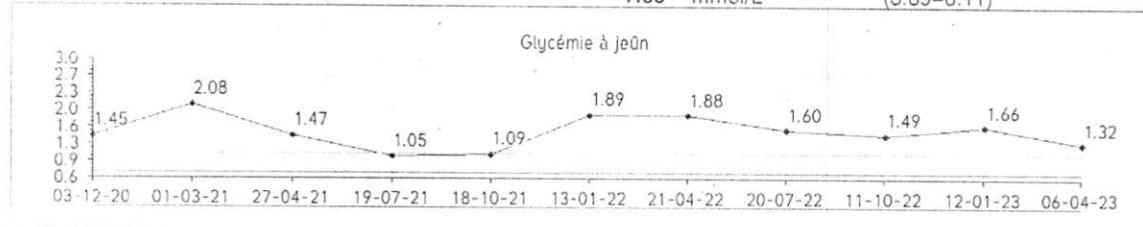
BIOCHIMIE SANGUINE

Glycémie à jeûn
(Hexokinase G6PD-H - Roche Diagnostics Cobas)

1.32 g/L
7.33 mmol/L

12-01-2023

1.66

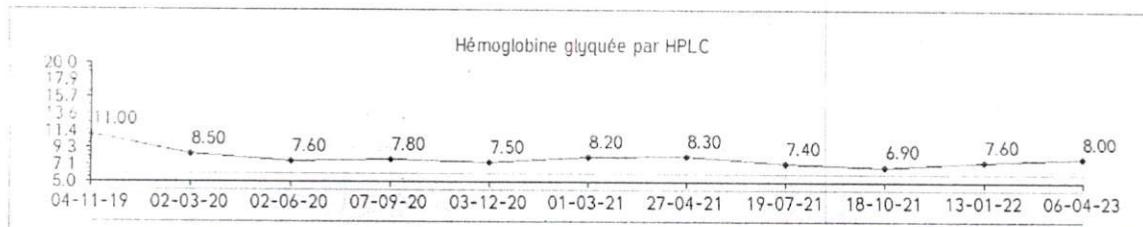


Hémoglobine glyquée par HPLC
(Tosoh G8-HPLC)

8.0 %

13-01-2022

7.6



Les pièges de l'HbA1c:

1- Les situations qui surestiment le dosage de l'HbA1c :

Hypertriglycéridémie, insuffisance rénale/hyperurémie (Hb carbamylée), déficit en fer (anémies), vitamine b12, folates, splénectomie, abus d'opiacés, d'alcool ou d'acide acétylsalicylique, hyperbilirubinémie, présence d'hémoglobine foetale HbF (thalassémie).

2- Les situations qui sous-estiment le dosage de l'HbA1c :

Vitamines C et E, maladie hépatique chronique, hémodialyse, hémolyse, transfusion sanguine, présence d'HbS et C (facilement dépistées grâce au dosage par HPLC), splénomégalie, médicaments : dapsona, antiviraux, interféron, fer, EPO et grossesse.

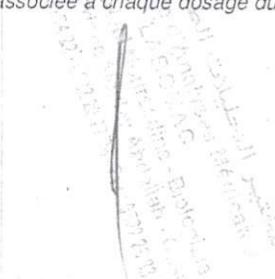
Créatinine
(Dosage cinétique - Roche Diagnostics Cobas)

12.3 mg/L
108.9 µmol/L

21-04-2022

11.5

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe, état physiologique du patient(e)." "Au cours de l'IR(aigue ou chronique), la créatininémie (Cr) peut rester longtemps dans les fourchettes des valeurs usuelles alors que le D.F.G est très diminué. Pour cette raison, l'ANAES recommande que l'estimation du D.F.G soit associée à chaque dosage du Cr."



Validé par : Dr Noureddine LOUANJLI

Page 1 / 2

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40. Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. محج الأمير مولاي عبد الله - الدا البيضاء - رب.

Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 00165476100041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

Docteur Benhima Touria

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

SPECIALISTE EN ENDOCRINOLOGIE ET MALADIES METABOLIQUES

Diabète - Nutrition - Obésité
Cholestérol - Glandes - Stérilité

Sur Rendez-vous

SANG

- Glycémie
 - à jeûn = 8h J1
 - pp 2h = 10h J2
 - pp 4h = 12h J3
 - pp 2h = 15h J3
 - pp 4h = 16h J4
 - pp 2h = 22h J1
- HGPO (75G) toutes les demi-heures sur deux heures à 8h à jeûn J1

- Hb A1 C
- Fructosamine
- Urée
- Créatinine
- Débit de filtration glomérulaire (MDRD)-(CKD épi)
- Acide urique
- Cholestérol Total
- C.HDL - LDL
- Triglycérides
- Ionogramme sanguin - Kaliémie
- Calcémie - Phosphorémie - 25 OH D (2+3)
- Phosphatases alcalines
- Magnésium sérique et globulaire
- NFS - Plaquettes
- VS - C.R.P
- Groupage
- Fer sérique - Ferritine
- Electrophorèse des protides
- Temps de Céphaline Kaolin
- Fibrinémie
- Transaminases - C.P.K
- GGT
- Taux de Prothrombine
- AG - HBs
- AC - Anti HBs
- AC - Anti HBC
- AC - Anti HCV
- Bilirubine
- Amylasémie - Lipasémie
- AC antiendomysium
- AC antigliadine
- AC Anti Transglutaminases
- Latex Xaler Rose
- ACAN

Casablanca, le 06/01/23

Ahmed FANOUR

- PTH intacte
- TSH.US - T4L - T3L
- ACAT : anti Tg et anti TPO.
- AC antirécepteurs de la TSH
- Thyroglobuline - Thyrocalcitonine
- Cortisol de 8 h - de 16 h
- ACTH - ARP
- Aldostéronémie
- FSH - LH
- Oestradiol - Progestérone - 17 OHP
- Δ 4 - androstène dione
- SDHA
- Testostéronémie
- PRL à 8h à jeûn (après 20 mn allongé(e))
- GH - I.G.F1
- Stimulation GH / Insuline
- Stimulation GH / Glucagon
- Stimulation GH / L dopa
- AC. anti HIV
- PSA totale
- ACE
- αFP
-

URINES

- ECBU ± antibiogramme - Compte d'Addis
- Micro - albuminurie (échantillon)
- RAC = $\frac{\text{micro albuminurie}}{\text{créatinurie}}$ (sur échantillon)
- Glycosurie / 24 H
- Protéinurie / 24 H
- Clearance de la créatinine / 24 heure corrigée
- Cortisol libre / 24 H
- 17 Céto - 17 OH / 24H
- Calciurie / 24H
- Phosphatiurie / 24 H
- Métanéphrine- Normétanéphrine / 24H
- V.M.A. / 24H
- Aldostéronurie / 24H

SELLES

- Hélicobacter pylori
- Coprologie et parasitologie
- Recherche de sang

AUTRES

- Frottis cervico-vaginal
- Spermogramme ± Culture
- ECB vaginal ± Culture
- IDR à 10 u. tuberculine
- Recherche de BK : ED ± Culture

Docteur Benhima Touria

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

SPECIALISTE EN ENDOCRINOLOGIE

ET MALADIES METABOLIQUES

Diabète - Obésité - Nutrition

Cholestérol - Glandes - Stérilité

Ménopause - Andrologie

Sur rendez-vous

للدكتورة بنهمة تيرية

خريجة كلية الطب بتولوز
اختصاصية في أمراض الغدد
الهرمونية

السكر - التغذية - السمنة

الاضطرابات الهرمونية الجنسية

الكوليستروール - العقم

بالموعود

Casablanca, le

14/04/23

Ahmed FANGAR

559.00

- Noromix

Floropen

SV

30 جـ a gl

$374.00 \times 3 = 1122.00$

SV

0-1-0

$26.20 \times 2 = 52.40$

- Lysoprin

100

0-1-0

PHARMACIE DU CROISSANT
3, Bd. Sour Jdid - Casablanca
Tél : 05 22 22 02 61
ICP : 00 159 7948000031

Dr. BENHIMA Touria
Endocrinologist - Endocrinologist
Metabolic dietitian
70, Rue Félix et Max Guedj - CASA
Tél : 05 22 29 83 54 / 05 22 29 84 50

Dr. BENHIMA Touria
Endocrinologist - Endocrinologist
Metabolic dietitian
70, Rue Félix et Max Guedj - CASA
Tél : 05 22 29 83 54 / 05 22 29 84 50

Kalma Gaze

SV

1 - 0 - 1

15J

70, Rue Félix et Max Guedj - CASA - Tél. : 05 22 29 83 54 / 05 22 29 84 50

INP : 093001980
 IF : 706552
 ICE : 001654761000041

FACTURE

Casablanca le 06-04-2023

MUPRAS
Mr Ahmed FANGAR
 Prescripteur : Dr Touria BENHIMA

Demande N° 2304060002

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E22	E
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0448	Debit de Filtration Glomérulaire DFG	B50	B

Total des B : 210

TOTAL DOSSIER : 300.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cents dirhams

Dr Noureddine LOUANJLI

مختبر المختبرات الطبية لعمان
 Laboratoire d'Analyses Médicales
 LABOMAC
 Dr. LOUANJLI Noureddine - Biologiste
 40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tel.: 0522.20.74.22 - 0522.29.77.06 - Fax: 0522.26.83.03

مختبر المختبرات الطبية لعمان
 Laboratoire d'Analyses Médicales
 LABOMAC
 Dr. LOUANJLI Noureddine - Biologiste
 40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca
 Tel.: 0522.20.74.22 / 22.14.06 - Fax: 0522.26.83.03

Prélèvement à Domicile Tél. : 06 77 06 70 95

40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P. 20.080
 Tel : 05.22.47.33.83/05.22.20.74.22/05.22.29.77.06/05.22.22.14.95/06.61.06.15.99/06.61.06.35.99/Fax : 05.22.26.83.03
 e-mail : labomac@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma
 Prélèvements à Domicile Tél. : 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40. Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P. 20.080.
 Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000



Gouttes buvables
Voie orale

KALMAGAS®

Comprimé et Gouttes buvables



Comprimé
Voie orale

FORME ET PRÉSENTATION :

Comprimé.
Gouttes buvables

COMPOSITION :

KALMAGAS® Gouttes buvables

antiagglomérant : essentielle de Menthe poivrée, polyvinylpyrrolidone, carboxymethylcellulose.

KALMAGAS® Gouttes buvables : Eau déminéralisée, Glycérol, Fenouil (*Foeniculum vulgare*) extrait sec (6,7%), Camomille (*Matricaria recutita*) extrait sec (6,7%), Carvi (*Carum carvi*) extrait sec (5%), Conservateur naturel : Sorbate de Potassium, Menthe (*Mentha piperita*), huile essentielle (0,017%).

LOT : 220627
PER : 08/2027
PPC : 79,90DH

KALMAGAS®

rose,
ue, huile
gare),



PROPRIÉTÉS :

KALMAGAS® Comprimé est un produit naturel à base de :

- Charbon végétal (dérivé de la tourbe) à grande capacité d'absorption de gaz intestinaux ce qui permet de soulager les patients ballonnés et de faciliter la digestion.
- Huiles essentielles de Menthe et de Fenouil qui renforcent l'action du charbon végétal pour éliminer les gaz intestinaux et luttent contre les spasmes, procurant ainsi plus de confort intestinal.

KALMAGAS® Gouttes buvables associe des actifs naturels pour le confort intestinal :

- Fenouil et Carvi reconnnus pour éliminer les gaz intestinaux et les ballonnements.
- Menthe poivrée et Camomille pour lutter contre les spasmes.

UTILISATIONS :

- **KALMAGAS® Comprimé** est recommandé chez l'adulte en cas de ballonnement intestinal, de digestion difficile et de Troubles Fonctionnels Intestinaux (TFI).

- **KALMAGAS® Gouttes buvables**, à usage pédiatrique est recommandé chez le nourrisson et l'enfant en cas de coliques, de ballonnement ou de crampes abdominales.

CONSEILS D'UTILISATIONS :

- **KALMAGAS® Comprimé** :

- 1 à 2 comprimés 2 fois par jour, avec un verre d'eau avant les principaux repas.
- Il est recommandé de prendre **KALMAGAS® Comprimé** à distance des médicaments.

- **KALMAGAS® Gouttes buvables** :

- de 0 à 6 mois : 5 à 10 gouttes 1 fois par jour.
- de 6 à 12 mois : 10 à 15 gouttes 1 fois par jour.
- de 1 à 3 ans : 15 à 20 gouttes 1 fois par jour.
- de 3 à 12 ans : 20 à 30 gouttes 1 fois par jour.

Les doses peuvent être augmentées en toute sécurité selon les besoins.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :

- À utiliser en complément d'une alimentation variée.
- Tenir hors de portée des jeunes enfants.
- Conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament.

Fabriqué par Pharmalife Research - Italie.

Importé et distribué au Maroc par Thérapharm.

Autorisation ministère de la santé n° :

KALMAGAS® Comprimé : DA20200606DMP/20UCA/MAv3

KALMAGAS® Gouttes buvables : DA 20201305591DMP/20UCA/MAv3

Pharmalife
RESEARCH

Pharmalife Research srl - Fabriqué en Italie

LYSOPURIC®

ALLOPURINOL 100 mg

FORME ET PRÉSENTATIONS :

comprimés doses à 100 mg d'allopurinol : boîte de 50 ou de 100.

COMPOSITION :

Allopurinol : 100 mg.

Excipients Q.S.P. 1 comprimé

Excipient à effet notoire : lactose.

PROPRIÉTÉS :

L'allopurinol est un inhibiteur de la formation d'acide urique par blocage compétitif de la xanthine-oxydase. Il diminue l'uricémie et l'uraturie. C'est un puissant hypo-uriciémiant.

En cas d'arrêt du traitement, l'uricémie remonte à sa valeur antérieure au bout de 7 à 10 jours, d'où la nécessité de poursuivre le traitement si nécessaire.

INDICATION

- Traitement

- Traitement

- Traitement

- Traitement

- Prévention

- Contre-indication

- Hypersensibilité

- Enfant de

- Allaitement

POSOLOGIE

La posologie

..... mg par jour soit 1 à 3 comprimés/j en fonction de l'uricémie et de l'uraturie.

Dans les hyperuricémies secondaires aux hémopathies malignes et à leur traitement par cytotoxique : la posologie moyenne peut s'élever jusqu'à : - chez l'adulte : 10 mg/kg/jour, à répartir dans la journée chez l'enfant : 20 mg/kg/jour.

Chez les insuffisants rénaux, la posologie doit être adaptée en fonction de la clairance de la créatinine.

100 à 80 ml/min : 300 mg/j - 80 à 40 ml/min : 200 mg/j et 40 à 20 ml/min : 100 mg/j < à 20 ml/min : 100 mg / 1 jour sur 2.

Diialyse : en cas de nécessité absolue, administrer l'allopurinol à la fin des séances d'hémodialyse sans dépasser la dose de 200 mg par séance.

MISES EN GARDE/PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Mises en garde :

- L'hyperuricémie asymptomatique modérée n'est pas une indication au traitement par l'allopurinol.
- En cas de réactions cutanées graves éventuellement accompagnées de fièvre, le traitement doit être arrêté et sa reprise est contre-indiquée.
- Le syndrome d'hypersensibilité généralisé est rare et peut être fatal. Il a lieu le plus souvent durant les 4 premières semaines de traitement et concerne généralement les patients dont la posologie n'a pas été adaptée (sujets âgés et insuffisants rénaux). Dans ce cas, l'arrêt du traitement est nécessaire et sa reprise est contre-indiquée.
- En raison de la présence de lactose, ce médicament est contre-indiqué en cas de galactosémie congénitale, de syndrome de malabsorption du glucose et du galactose, ou de déficit en lactose.

Précautions d'emploi :

- Ne jamais commencer un traitement par l'allopurinol lors d'une crise aiguë de goutte.
- Chez les goutteux, la colchicine (1mg/24h) doit être systématiquement associée à l'allopurinol dans les 2 ou 3 premiers mois de traitement, afin d'éviter le déclenchement d'une crise aiguë.
- L'uricémie et l'uraturie des 24 heures seront vérifiées à intervalles réguliers.
- Chez les patients atteints de syndrome de lesch-nyhan ou de lymphome, une diurèse (boire abondamment) sera assurée afin d'éviter la survenue de lithiasis xanthique.
- Chez les patients atteints d'hémopathies malignes, il est recommandé de corriger l'hyperuricémie ou l'hyperuraturie existante avant d'initier le traitement par les cytotoxiques.
- Une attention particulière est recommandée chez les insuffisants rénaux en raison de la fréquence accrue des effets indésirables.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT :

Grossesse : L'utilisation de l'allopurinol est déconseillée pendant la grossesse.

Allaitement : Ce médicament passe en quantité non négligeable dans le lait maternel. Il est donc contre-indiqué en cas d'allaitement.

Conduite et utilisation de machines :

Prévenir les patients de la survenue possible de vertiges.

EN CAS DE DOUCE, DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

TENIR HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

EFFECTS INDESIRABLES :

- Système sanguin et lymphatique : rarement modification de la formule sanguine et très rarement aplasie médullaire chez les patients à risque souffrant d'insuffisance rénale.
- Système immunitaire : risque peu fréquent de réaction d'hypersensibilité généralisée avec fièvre, éruption cutanée, polyadénopathie, atteinte hépatique et/ou rénale, hyperéosinophilie. Le syndrome d'hypersensibilité généralisée est rare et peut être fatal. Des chocs anaphylactiques ont rarement été rapportés.
- Système nerveux : très rarement, neuropathies périphériques, céphalées.
- Système auditif et labyrinth : très rarement vertiges.
- Système gastro-intestinal : peu fréquent : douleurs gastriques, nausées, diarrhée, vomissements - généralement évités en absorbant le médicament après le repas - très rare : stomatites.
- Système hépatique : peu fréquent : hépatite, élévation des enzymes hépatiques.
- Système cutané et sous-cutané : fréquent : éruptions et prurit, rougeurs, vésicules, syndrome Stevens-Johnson ou de Lyell (rarement). Arrêter immédiatement le traitement dans ce cas. Très rare : alopecie.
- Système musculo-squelettique : accès de goutte en début de traitement.
- Système général : très rare : gynécomastie.

TOUT EFFET INDESIRABLE SURVENU LORS DU TRAITEMENT DOIT ETRE SIGNALÉ AU MEDECIN TRAITANT OU AU PHARMACIEN.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES :

Déconseillées : Vidarabine, Azathioprine, Didanosine.

Nécessitant des précautions d'emploi : Anticoagulants oraux, Chlorpropamide, Théophylline (et par extrapolation, aminophylline).

A prendre en compte : - Pénicillines A : risque accru de réactions cutanées.

CONSERVATION : Conserver à une température inférieure à 25°C et à l'abri de l'humidité.

DELIVRANCE : Liste I - uniquement sur ordonnance.

LYSOPURIC® comprimés 100 mg Bte/50 : AMM N : 175 DMP/21/EXP.

LYSOPURIC® comprimés 100 mg Bte/100 : AMM N : PH 569.

Révision : Janvier 2012



6 118001 040773

TRAJENTA® 5 mg

(Linagliptine)

28 comprimés pelliculés

BOTTU S.A.

PPV : 374 DH 00

10010704/01



6 118001 040773

TRAJENTA® 5 mg

(Linagliptine)

28 comprimés pelliculés

BOTTU S.A.

PPV : 374 DH 00

10010704/01



6 118001 040773

TRAJENTA® 5 mg

(Linagliptine)

28 comprimés pelliculés

PPV : 374 DH 00

10010704/01

BOTTU S.A.